
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 octobre 2018 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

CA18 08 0498

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 2 octobre 2018, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Le conseiller d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA18 08 0499

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2018.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0500

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA18 08 0501

Première période de questions du public, de 19h36 à 20h05

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Abraham Shtevi, 2185, rue Stevens (intervenant #4):

Se plaint de la vitesse sur sa rue.

Réponse (Alan DeSousa) : effectivement, des mesures seront prises, avec la présence de 2 écoles dans le secteur. Nous avons une bonne collaboration avec les écoles et le SPVM.

Monsieur Clement George, 851, Carré Simon (intervenant #5) :

Désire des informations concernant le Règlement sur le zonage concernant les logements.

Réponse (Alan DeSousa) : un suivi sera fait par le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Monsieur Philipp Fajertag, 3900, Claude-Henri Grignon, #208 (intervenant #6) :

Mentionne que ce n'est pas une bonne idée de mettre des roches dans les parcs à canins (ex. : Jean-Gascon et Bois-Franc). Pourquoi ne pas mettre du gazon?

Réponse (Alan DeSousa) : certains parcs sont en gazon et d'autres en roches. Une analyse sera faite à ce sujet.

Fait part de l'obligation de faire marcher les chiens uniquement sur les trottoirs.

Réponse (Alan DeSousa) : les chiens n'ont jamais été autorisés dans les parcs à Saint-Laurent, pour plusieurs raisons (enfants, excréments, etc.).

Aimerait que Cavendish soit ouvert sur la rue Claude-Henri Grignon en y plaçant un feu de circulation; puisque la rue Claude-Henri Grignon est un sens unique, les automobilistes qui veulent s'y rendre font un « U-Turn » ou empruntent des propriétés privées.

Réponse (Alan DeSousa) : nos services ont analysé ce secteur afin de le rendre le plus sécuritaire possible, étant donné la présence d'une école.

Monsieur Luc Gravel, 1010, rue Crevier (intervenant #7) :

Veut connaître l'état de son dossier concernant la construction d'un garage.

Réponse (Éric Paquet) : des vérifications seront faites afin de savoir s'il sera traité au prochain CCU.

CA18 08 0502

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500021) :

CONSIDÉRANT	que dans 75% des incendies mortels, l'avertisseur de fumée était soit inexistant, soit débranché, soit hors d'usage ;
CONSIDÉRANT	que les incendies liés aux articles pour fumeurs et aux chandelles occasionnent plus de décès au Québec que tout autre type d'incendie ;
CONSIDÉRANT	que ces incendies peuvent être évités dans la majorité des cas par l'adoption de comportements plus prudents ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 7 au 13 octobre 2018, Semaine de la prévention des incendies dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce deuxième jour du mois d'octobre deux mille dix-huit.

CA18 08 0503

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500020) :

CONSIDÉRANT	que la Semaine de la citoyenneté du Canada aura lieu du 8 au 14 octobre 2018;
CONSIDÉRANT	que la Semaine de la citoyenneté du Canada reconnaît la valeur de l'immigration et de la citoyenneté et met l'accent sur les droits, les privilèges, les devoirs et les responsabilités liés à la citoyenneté ;
CONSIDÉRANT	que les nouveaux Canadiens ont un fort sentiment d'attachement à leur nouveau pays, apportent des

	contributions précieuses au Canada et jouent un rôle important dans notre croissance économique et dans notre diversité culturelle ;
CONSIDÉRANT	que les thèmes et les valeurs de la citoyenneté canadienne véhiculent un message important pour tous les Canadiens - à savoir que les nouveaux arrivants sont les bienvenus au Canada, qui est notre pays à tous ;
CONSIDÉRANT	que tous les Canadiens, qu'ils possèdent leur citoyenneté depuis longtemps ou depuis peu, peuvent s'unir pour réaffirmer leur attachement au Canada ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 8 au 14 octobre 2018, Semaine de la citoyenneté du Canada dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce deuxième jour du mois d'octobre deux mille dix-huit.

CA18 08 0504

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500018) :

CONSIDÉRANT	que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent ;
CONSIDÉRANT	l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE ;
CONSIDÉRANT	que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance ;
CONSIDÉRANT	que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 20 au 27 octobre 2018, Semaine des bibliothèques publiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce deuxième jour du mois d'octobre deux mille dix-huit.

CA18 08 0505

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500022) :

CONSIDÉRANT	que la réduction des déchets est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui œuvrent dans la gestion écologique des matières résiduelles ;
CONSIDÉRANT	que la réduction des déchets produits est souhaitable au plan environnemental, notamment en ce qui concerne la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie ;
CONSIDÉRANT	l'importance pour les autorités municipales de développer un plan de gestion des matières résiduelles ;

- CONSIDÉRANT la nécessité d'associer tous les citoyens et toutes les citoyennes à l'effort de réduction des déchets afin d'améliorer l'environnement et, par le fait même, leur qualité de vie ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 20 au 28 octobre 2018, Semaine québécoise de réduction des déchets, et j'invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à participer en grand nombre à des activités concrètes de réduction, de réutilisation, de recyclage et de compostage des matières résiduelles.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour d'octobre deux mille dix-huit.

CA18 08 0506

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500019) :

- CONSIDÉRANT que la semaine du 21 au 27 octobre 2018 a été désignée Semaine nationale Parents-Secours au Canada et que des collectivités à la grandeur du Canada participent activement aux activités qui marquent cette semaine;
- CONSIDÉRANT que les Parents-Secours offrent une aide à toutes les personnes, surtout les enfants, qui, à l'extérieur du foyer, se trouvent dans une situation d'urgence ou de menace ;
- CONSIDÉRANT que le succès du Programme Parents-Secours repose sur la collaboration des personnes dans les familles, voisinages, entreprises et groupes communautaires pour rendre les collectivités plus sûres et renforcer, en prévention du crime, le partenariat avec les organismes locaux d'application de la loi ;
- CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le Programme Parents-Secours continue de s'étendre à chaque rue, avenue et croissant de notre ville.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 21 au 27 octobre 2018, Semaine nationale Parents-Secours dans l'arrondissement de Saint-Laurent et encourage la population à se familiariser davantage avec ce remarquable programme communautaire de prévention du crime.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour du mois d'octobre deux mille dix-huit.

CA18 08 0507

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500017) :

- CONSIDÉRANT qu'il est important de rendre hommage à tous ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre, de conflit militaire ou de paix ;
- CONSIDÉRANT que nous désirons exprimer toute notre gratitude à nos concitoyens et concitoyennes qui ont eu le courage de se battre pour ouvrir la voie à une ère de paix ;
- CONSIDÉRANT que nous commémorons chaque année le Jour du Souvenir en déposant une couronne au pied du cénotaphe au parc Beaudet ;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 5 au 11 novembre 2018, Semaine des vétérans dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour de novembre deux mille dix-huit.

CA18 08 0508

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183152012 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels de préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement d'un réseau de sentiers actifs dans le quartier Chaméran - Soumission 18-522.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
BC2 Groupe conseil inc.	45 960,11 \$	80,50%
Groupe Rousseau Lefebvre	69 559,88 \$	86,00%

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **BC2 Groupe conseil inc** le contrat pour les services professionnels de préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement d'un réseau de sentiers actifs dans le quartier Chaméran, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 45 960,11 \$, incluant les contingences, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0509

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679018 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service de remorqueuses desservant les neuf (9) secteurs de déneigement effectués en régie sur le territoire de l'Arrondissement pour la saison 2018/2019 - Soumission 18-17040.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (par remorqueuse)
Les déneigements et remorquages SMGR (1990) inc.	24 432,19 \$
Groupe direct Ouest inc./Transport Goineau inc.	42 253,31 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer des contrats de 73 296,57 \$, taxes incluses, à Les déneigements et remorquages SMGR (1990) inc. et de 84 506,62 \$, taxes incluses, à Groupe direct Ouest inc./Transport Goineau inc. pour le service de remorqueuses desservant les neuf (9) secteurs de déneigement effectués en régie sur le territoire de l'Arrondissement pour la saison 2018/2019.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0510

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378033 relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour la fourniture et la pose de clôture autour du terrain de soccer numéro 12 au parc Marcel-Laurin - Demande de prix 18-716.

ATTENDU l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19);

ATTENDU le règlement 18-038 intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle adopté le 18 juin 2018 ;

ATTENDU que les soumissionnaires ont déposé les prix suivants ;

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
G. Daviault Itée	31 365,18 \$
Clôture Manic Itée	31 441,06 \$
Les clôtures Arboit inc.	32 582,32 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer de gré à gré à la firme **G. Daviault Itée** le contrat pour la fourniture et la pose de clôture autour du terrain de soccer numéro 12, au parc Marcel-Laurin, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **31 365,18 \$**, incluant les contingences, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0511

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183058017 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de branchements d'égout - Soumission 18-521.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
R. Benoit construction inc.	72 122,38 \$
Les entreprises JCGF inc.	74 970,37 \$
Location Lordbec inc.	79 795,96 \$
Construction Camara/6742114 Canada inc.	99 611,93 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **R. Benoit construction inc.** le contrat pour la réalisation des travaux de branchements d'égout, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **72 122,38 \$**, incluant les contingences, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation lorsque la somme maximale du présent contrat aura été entièrement dépensée.
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0512

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186747011 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location d'autobus nolisés pour la réalisation des programmes de loisirs pour l'année 2019.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser le Service de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le Service de l'approvisionnement à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location d'autobus nolisés pour la réalisation des programmes de loisirs pour l'année 2019.

ADOPTÉ.

CA18 08 0513

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187220002 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'entretien et les appels de service pour les portes de garage des édifices publics pour une durée de 3 ans - Soumission 18-17172.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Asselin mécanique industrielle inc.	136 578,80 \$
Lafleur et fils inc.	139 177,24 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Asselin mécanique industrielle inc.** le contrat pour l'entretien et les appels de service pour les portes de garage des édifices publics pour une durée de 3 ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **136 578,80 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0514

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378028 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection des stations de pompage du bassin de la Brunante - Soumission 18-024.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
LANCO aménagement inc.	450 357,08 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **LANCO aménagement inc** , plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de réfection des stations de pompage du bassin de la Brunante, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **450 357,08 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres - 18-024.
- 2.- D'autoriser une dépense de 450 357,08 \$, pour les travaux.

- 3.- D'autoriser une dépense de 31 525,00 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.
- 4.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0515

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378031 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels de surveillance des travaux de conversion de l'éclairage au DEL sur les poteaux en bois d'Hydro-Québec - Soumission 18-523.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
GHD consultants Itée	73 013,68 \$
Les consultants S.M. inc.	97 232,04 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **GHD consultants Itée** le contrat pour les services professionnels de surveillance des travaux de conversion de l'éclairage au DEL sur les poteaux en bois d'Hydro-Québec, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **73 013,68 \$**, incluant les contingences, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0516

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187220004 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'entretien des génératrices des bâtiments publics pour 3 ans - Soumission 18-16988.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Entreprises L.M.	53 831,30 \$
Les produits énergétiques GAL inc.	59 327,10 \$
Le groupe Roger Faguy inc.	116 384,71 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Entreprises L.M.** le contrat pour l'entretien des génératrices des bâtiments publics pour 3 ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **53 831,30 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0517

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378034 relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour les services professionnels de préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement du parc Bourbonnière - Demande de prix 18-513.

ATTENDU l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19);

ATTENDU le règlement 18-038 intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle adopté le 18 juin 2018 ;

ATTENDU que les soumissionnaires ont déposé les prix suivants ;

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Beaupré & Associés Experts Conseils inc.	30 755,81 \$
Groupe Rousseau Lefebvre	36 291.86 \$
Stantec Experts-conseils ltée	73 396,92 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer de gré à gré, à la firme **Beaupré & Associés Experts Conseils inc.**, le contrat pour les services professionnels de préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement du parc Bourbonnière, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **30 755,81 \$**, incluant les contingences, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0518

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183231011 relatif à l'approbation du budget 2019 de Développement économique Saint-Laurent (DESTL), au dépôt de divers documents conformément à l'entente de gestion en vigueur et au versement de la contribution financière pour l'année 2018.

ATTENDU l'entente de gestion actuellement en vigueur qui établit les termes et conditions de la contribution financière que l'arrondissement verse à DESTL;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver le budget 2019 de Développement économique Saint-Laurent;
- 2.- De prendre acte des divers documents déposés, conformément à l'entente de gestion.

ADOPTÉ.

CA18 08 0519

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299021 relatif à un don à l'organisme Entraide des familles monoparentales (Enfam-Québec) en soutien à ses activités régulières pour l'année 2018.

ATTENDU que selon la Politique de soutien et reconnaissance de l'arrondissement, les organismes d'entraide non reconnus sont éligibles à un don maximum de 500 \$ en soutien à leurs activités à caractère social, humanitaire, éducatif ou culturel;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 500 \$ à l'organisme Entraide des familles monoparentales (Enfam-Québec), en soutien à ses activités régulières pour l'année 2018.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0520

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299022 relatif à un don au Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. pour la tenue de la 52^e journée Fèves au lard.

ATTENDU que cette activité permet d'amasser des fonds qui sont distribués à des organismes de la communauté de Saint-Laurent œuvrant auprès des démunis;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ au Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. pour la tenue de la 52^e journée Fèves au lard;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0521

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299023 relatif à un don à La Fondation du cégep du Vieux Montréal en soutien à l'édition 2018 de l'Opération Nez rouge.

ATTENDU les critères d'admissibilité de la politique de soutien et de reconnaissance actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à la Fondation du cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Opération Nez Rouge 2018;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0522

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186909007 relatif à une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ aux Demeures Sainte-Croix inc. en soutien aux activités entourant son 30^e anniversaire de fondation.

ATTENDU les critères d'admissibilité de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement en vigueur;

ATTENDU que dans le cadre des activités entourant ses 30 ans d'existence, Demeures Sainte-Croix inc. recevra plusieurs dignitaires pour des allocutions et témoignages, de plus, un buffet et de la musique d'ambiance sont prévus;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

- 1.- D'autoriser une contribution financière de 1 000 \$ à Demeures Sainte-Croix inc. en soutien aux activités entourant son 30^e anniversaire de fondation;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0523

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1183984013).

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 31 août et le 27 septembre 2018, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA18 08 0524

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180664008 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De ratifier les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

Soirée levée de fonds au profit de l'école Alex Manoogian, le samedi 2 juin 2018. Remboursement de l'achat d'un billet de participation à M. Francesco Miele.	60,00 \$
---	-----------------

- 2.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

Remise du prix d'excellence de l'Association québécoise du loisir municipal pour le complexe sportif, dans la catégorie - Municipalités ou arrondissements de plus de 75 000 habitants, le jeudi 4 octobre à Québec. M. DeSousa recevra ce prix lors de la soirée de gala. Remboursement des frais de kilométrage, de stationnement et de souper.	316,83 \$
--	------------------

- 3.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0525

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499040 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 7171, rue Frédérick-Banting dans la zone I04-010 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'aménagement d'un nouvel accès véhiculaire qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 11 juillet 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20180701);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 6 septembre 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 7171, rue Frédérick-Banting dans la zone I04-010 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage,

ayant pour objet l'aménagement d'un nouvel accès véhiculaire qui ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 11 juillet 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0526

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499046 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 7350, rue Frédérick-Banting dans la zone I04-001 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la hauteur de la clôture qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} août 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20180801);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 septembre 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 7350, rue Frédérick-Banting dans la zone I04-001 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la hauteur de la clôture qui ne respecte pas toutes les normes applicables, telle que soumise à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 12 septembre 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0527

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499047 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1925, rue Stanislas dans la zone H08-063 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la distance du balcon par rapport à la limite latérale qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter la demande de dérogation mineure telle que soumise à la séance du Comité consultatif d'urbanisme à une date ultérieure.

ADOPTÉ.

CA18 08 0528

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499050 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 7700, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la localisation de l'enseigne qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 6. c) du procès-verbal de la séance tenue le 12 septembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20180901);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 septembre 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 7700, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la localisation de l'enseigne qui ne respecte pas toutes les normes applicables, telle que soumise à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 12 septembre 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0529

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499048 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2500, rue Guénette dans la zone I06-009 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation de quatre silos en cour avant et dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure dans l'attente d'une proposition bonifiée.

ADOPTÉ.

CA18 08 0530

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-112 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1187154003).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-112 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA18 08 0531

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet :

- d'ajouter des enseignes autorisées sans certificat d'affichage;
- de préciser la définition de « Véhicule de promenade »;
- de corriger des erreurs administratives;
- de prévoir des dispositions relatives aux accès des logements supplémentaires au sous-sol;
- de prévoir une prescription particulière concernant une construction érigée sur le toit d'un bâtiment principal des classes d'usages Multifamiliale (h4), Multifamiliale de services (h5) et Multichambre (h6) abritant une salle commune ou d'exercice.

(RCA08-08-0001-112 – 1187154003)

CA18 08 0532

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-113 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1187154004).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-113 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA18 08 0533

Le conseiller Jacques Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet :

- de remplacer l'usage dominant, « Commerce de gros », de la zone industrielle I11-008 par l'usage « Bifonctionnelle »;
- d'ajouter des classes d'usages autorisés « Services professionnel, financier et bureau d'affaires » et « Manufacturiers » à la zone I11-008;
- de prévoir des dispositions limitant la superficie de stockage extérieur de remorques dans la zone I11-008;
- de prévoir des dispositions autorisant d'ériger une serre sur un toit dans la zone I11-008;
- de prévoir des dispositions autorisant l'usage additionnel « épicerie » dans la zone I11-008.

(RCA08-08-0001-113 – 1187154004)

CA18 08 0534

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-114 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1187602003).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, LE CONSEILLER AREF SALEM S'ÉTANT ABSTENU:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-114 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 29 octobre 2018, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA18 08 0535

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186909008 relatif à une ordonnance autorisant la Coopérative de solidarité les Serres du Dos Blanc, située à Saint-Laurent, à effectuer la vente temporaire de produits alimentaires sur le domaine public dans le cadre de son projet de serres agricoles et de lui accorder la gratuité pour l'utilisation de l'emplacement désigné.

ATTENDU que le 21 mai 2017 la Coopérative de solidarité les Serres du Dos Blanc a reçu un financement via la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal* pour l'implantation d'un complexe d'agriculture urbaine;

ATTENDU qu'au printemps 2018, quatre serres ont été installées sur le terrain du Cégep de Saint-Laurent permettant ainsi la production de légumes;

ATTENDU qu'une portion de la production a été écoulée auprès d'une épicerie locale;

ATTENDU la demande formulée par l'administration des Serres du Dos Blanc à l'Arrondissement pour autoriser la vente de sa récolte dans des parcs ou des terrains publics;

ATTENDU les avis favorables de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter, telle que soumise, l'ordonnance numéro OCA07-08-0014-3 permettant à la Coopérative de solidarité les Serres du Dos Blanc à effectuer une vente temporaire de produits alimentaires sur le domaine public, dans le cadre de son projet de serres agricoles selon l'horaire suivant :

➤ tous les jeudis et vendredis de 16h30 à 19h30 du 4 octobre au 7 décembre 2018.

2.- D'accorder la gratuité pour l'utilisation de l'emplacement désigné.

ADOPTÉ.

CA18 08 0536

Le projet règlement numéro 915-7 modifiant le règlement sur la paix publique et l'ordre social est présenté au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1183231012).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De déposer le projet de règlement numéro 915-7 modifiant le règlement sur la paix publique et l'ordre social, tel que présenté.

ADOPTÉ.

CA18 08 0537

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro 915-7 modifiant le règlement numéro 915 sur la paix publique et l'ordre social.

CA18 08 0538

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183058018 afin de recommander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier l'annexe A du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), afin d'autoriser les permis de stationnement universels pour véhicules en libre-service dans les zones de stationnements sur rue réservées aux résidents de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CM18 0521 adoptée le 24 avril 2018 par le conseil municipal (GDD 180335003) prolongeant la déclaration de compétence du conseil de la ville, pour une période de 5 ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge;

ATTENDU l'adoption du plan local de déplacements de l'arrondissement de Saint-Laurent le 8 août 2017 (GDD 1173058016 - CA17 080506);

ATTENDU que la zone de desserte actuelle des principaux offreurs de service (Communauto et car2go) n'inclut pas le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que deux secteurs ont été identifiés pour l'implantation des véhicules en libre-service : le Vieux Saint-Laurent et le secteur de la station Montpellier et que ceux-ci sont munis d'espaces de stationnement sur rue réservés aux résidents (SRRR);

ATTENDU qu'il y aurait lieu de modifier l'annexe A du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), afin d'autoriser les permis de stationnement universels pour véhicules en libre-service dans les zones de stationnement sur rue réservées aux résidents de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier l'annexe A du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), afin d'autoriser les permis de stationnement universels pour véhicules en libre-service dans les zones de stationnements sur rue réservées aux résidents de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA18 08 0539

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de juillet et août 2018 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA18 08 0540

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21h20

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- Le conseiller Jacques Cohen traite des sujets suivants :
 - distribution de compost ce samedi;
 - félicite madame Lemelin pour l'organisation de la course Terry-Fox;
 - offre ses vœux aux citoyens pour l'Action de Grâce et bonne saison à l'équipe de hockey les Canadiens de Montréal.

 - Le conseiller Aref Salem traite des sujets suivants:
 - félicite le nouveau gouvernement ainsi que les candidats de Saint-Laurent;
 - remercie monsieur Jean-Marc Fournier ;
 - a une pensée pour Charles Aznavour;
 - lancement de la saison culturelle au Centre des Loisirs le 5 octobre;
 - visite guidée de l'arrondissement pendant le week-end de la Fête de l'Action de Grâce;
 - précise que les poêles à bois sont interdits depuis le 1er octobre 2018, pour ceux qui ne sont pas conformes;
 - succès du Brunch du 125e.

 - Le conseiller Francesco Miele se joint à ses collègues pour féliciter le nouveau gouvernement et tous les candidats.
 - salue Jean-Marc Fournier et lui souhaite bon succès;
 - félicite les coureurs de la Course Saint-Laurent qui s'est déroulé samedi dernier;
 - salue l'école Gardenview pour la marche Terry-Fox.

 - La conseillère Michèle D. Biron félicite l'équipe des communications pour le Brunch du 125^e de dimanche pour avoir retracé plusieurs personnes.

 - Le maire Alan DeSousa félicite le nouveau premier ministre et les 2 élus qui représentent Saint-Laurent.
 - parle de l'atelier sur les lanternes chinoises à la Bibliothèque et plusieurs événements avec la délégation chinoise;
 - félicite ses collègues pour la Course Saint-Laurent.
-

CA18 08 0541

Deuxième période de questions du public débute à 21 h 36

Aucune question n'a été posée

CA18 08 0542

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21h37.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire-substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 novembre 2018.
